220401 - Elle se convertit secrètement à l’islam et se voit obliger d’éviter le port du voile et l’observance du jeûne du Ramadan

question

Je suis une jeune fille arabe vivant dans un pays étranger. Ma famille n’est pas musulmane mais je me suis convertie secrètement à l’islam il y a environ deux ans. Allah soit loué. Je ne peux pas afficher mon islam actuellement par crainte sur moi-même. J’ai lu dans votre site des questions posées par des gens qui se trouvent dans la même situation que moi-même. Vous leur répondez qu’il n’y a aucun inconvénient à dissimuler sa conversion à l’islam quand on craint sur sa sécurité et que toute personne qui se retrouve dans une telle situation peut se contenter de faire ce qu’elle est en mesure de faire en termes d’obligations. Mon problème à moi est que je souffre de l’idée qu’Allah le Transcendant et Très-haut n’accepterait pas ma foi et ma pratique cultuelle puisque je ne suis pas en mesure de porter le voile ni d’observer le jeûne du Ramadan. Toutefois, je fais de mon mieux pour m’habiller décemment tout en restant incapable de porter le voile de manière à assumer mon statut religieux. Je ne puis pas non plus observer le jeûne du Ramadan parce que , comme je l’ai déjà dit, j’appartiens à une famille arabe non musulmane. Mes parents connaissent bien le Ramadan et si je l’observais, ils le sauraient tout de suite. Quand je peux le faire, je rattrape le mois entièrement après un laps de temps en jeûnant des jours éloignés les uns des autres compte tenu des circonstances.

Je lis fréquemment le Coran et pratique souvent le rappel d’Allah mais je commence à souffrir de mes idées car je pense qu’Allah le Transcendant et Très-haut n’agréerait pas mes actes cultuels surérogatoires que j’accomplis tout en négligent d’autres plus importants parce qu’obligatoires, notamment le jeûne du Ramadan et le port du voile. Je crains, à Allah ne plaise, d’avoir l’enfer pour destination finale.

J’espère recevoir votre assistance dans les meilleurs délais possibles. Je crains sur ma foi. J’ai d’autres questions encore mais je ne voudrais pas vous en accabler à moins que vous me permettiez de les poser? Je m’excuse pour ça. Mais je suis toute seule ici puisque je n’ai pas d’amies musulmanes sur lesquelles je puisse compter. En plus, je crains que l’établissement de relations avec mes consœurs musulmanes d’ici ne révèle ma conversion à l’islam.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges àAllah

Nous louons Allah Très-haut de vous avoir facilitéla découverte de l'islam et guidée vers cet immense bienfait et cette grande divine. Il vous a choisie parmi de nombreux autres. Rendez grâce àAllah pour cela car aucun bienfait n'est aussi important que celui dont Allah Très-haut vous a gratifié. Les Compagnons (P.A.a) organisaient des séances , histoire d'évoquer le bienfait divin que constituait leur orientation vers l'islam. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) leur faisait savoir qu'ils étaient pour Allah un motif de fiertéet qu'Il l'affichait devant Ses anges. C'est àce propos que Mouavia (P.A.a) dit: « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) arriva après d'un cercle forméde ses compagnons assis et leur dit:

- Pourquoi vous-êtes vous assis comme çà?

- C'est pour nous rappeler d'Allah et Le louer de nous avoir guidévers l'islam par Sa grâce.

-Par Allah, vous ne vous êtes ainsi installés que dans ce but?

-Par Allah, nous ne nous sommes ainsi réunis que dans le but indiqué.
- Je ne vous ai pas demandéde le jurer parce que je doutais (de vos intentions) mais c'est que Gabriel m'a informéqu'Allah affichait Sa fiertéde vous devant les anges. (Rapportépar Mouslim,2701).
La soeur de Bishre ibn al-Harith se rendit compte au cours d'une nuit que son frère était plongédans ses pensées quand elle le quittait..Au matin, elle revint lui demander sur quoi il pensait toute la nuit..Il lui répondit en ces termes: Je pensais àBishre, le chrétien, àBishre, le juif, àBishre le mage et àmoi-même qui porte le même nom. Et puis je me suis demandéce que j'avais fait pour avoir l'exclusivitéde ce nom. J'ai continuéàréfléchir sur la grâce qu'Il m'a accordéet je L'ai louéde m'avoir inséréparmi Ses privilégiés et vêtu d'un habit réservéàSes amis. (Sifatou safwah, 2/331)

Quant àce que vous dites àpropos de votre incapacitéde porter le voile et d'observer le jeûne du Ramadan au moment opportun àcause de la crainte des conséquences de votre révélation de votre conversion àl'islam et quant àvotre recours au rattrapage du jeûne en dehors du mois indiqué, tout cela ne représente aucun inconvénient , s'il plait àAllah. Celui-ci n'impose àaune âme ce qui dépasse ses capacités. Les ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) se sont prononcés sur des cas pareille àvotre et ont autorisé aux concernés, en cas de contrainte, plus que ce que vous avez fait.
Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Celui qui, tout en résident en pays mécréant, reçoit l'appel du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et sait qu'il est le messager d'Allah et le croit , adhère àla révélation qui lui est faite et craint Allah dans la mesure du possible, àl'instar de Négus et d'autres, mais ne peut pas immigrer en terre d'islam ni appliquer la totalitéde ses lois parce qu'empêchéde quitter les lieux et de pratiquer ouvertement sa foi, et ne dispose de personne pour lui apprendre toutes les lois de l'islam, une telle personne est une croyante admissible au paradis. Tel fut le cas du croyant de la famille de Pharaon devant le peuple de ce dernier et le cas de sa femme. C'est encore le cas du véridique Josèphe (PS) avec les Egyptiens. Ces derniers étaient des infidèles et le croyant ne pouvait pas appliquer auprès d'eux tout ce qu'il savait de la religion de soumission envers Dieu. Toutefois, il est vrai qu'il les invita àadhérer àla foi en l'unicitéabsolue d'Allah et ils refusèrent de répondre àson appel.

Le Très-haut dit àpropos de ce croyant: «Certes, Joseph vous est venu auparavant avec les preuves évidentes, mais vous n'avez jamais cesséd'avoir des doutes sur ce qu'il vous avait apporté. Mais lorsqu'il mourut, vous dites alors: Allah n'enverra plus jamais de Messager après lui. Ainsi Allah égare-t-Il celui qui est outrancier et celui qui doute. »(Coran,40:34) Il en fut de même pour le Négus. Bien que régnant sur des chrétiens, ils ne le suivirent pas en masse dans sa conversion àl'islam car seul un groupe d'entre eux se joignit àlui. Voilàpourquoi , àson décès, il n'y avait làpersonne pour lui faire la prière des morts. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le lui fit depuis Médine après avoir fait sortir les musulmans et les avoir placés en rangs pour leur apporter la nouvelle et diriger la prière. Au sortir de celle-ci, il leur dit: Votre pieux frère d'Abyssine vient de mourir.

Beaucoup de lois musulmanes, sinon la plupart, n’avaient pas pu être appliquées par lui car il n’en avait pas la capacité. Il n’a pas émigréni n’a combattu pour l’islam ni n’a fait le pèlerinage. En plus, il est rapportéqu’il n’a pas jeûnéle mois de Ramadan car son peuple l’aurait su et désapprouvéalors que lui ne pouvait pas s’opposer àeux. Nous savons certainement qu’il ne pouvait leur appliquer le Coran dans sa gouvernance. Le Négus et ses pareils seront heureux au paradis, même s’ils n’ont pas appliquéles lois de l’islam dans les domaines oùils ne pouvaient pas le faire.

En somme, tous les musulmans sont d’avis que celui vit en terre infidèle tout en étant croyant mais incapable d’émigrer n’est tenu de se conformer qu'aux les lois qu’il peut appliquer et , même ce qu’il applique , il le fait dans la mesure du possible. »Voir Mihadj as-sunna an-nabawiyyah par Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah, vol.5 p.111-125.

Cela dit, vous pouvez envoyer autant de question que vous voudrez car nous serions très heureux de pouvoir vous aider àconnaître votre religion. C’est notre travail que nous accomplissions autant que faire se peut. Puisse Allah nous assister tous àfaire ce qu’Il aime et agrée. Puisse -t-Il nous raffermir dans l’islam jusqu’au moment oùnous Le rencontrerons. Puisse-t-Il vous permettre de vous retrouver dans un pays plus vaste et dans un endroit plus sûr oùvous puissiez vous conformer aux lois de votre religion comme vous voulez le faire.

Allah le sait mieux.